

ALETHEIA

Lettre d'informations religieuses

“La vérité vous rendra libres” (Jean, 8, 32)

IVe année - n° 40
Rédacteur : Yves Chiron

24 mars 2003

Cette lettre d'informations n'entend pas se substituer aux revues de formation doctrinale et intellectuelle existantes ni aux revues d'informations religieuses. Non périodique, elle contient des nouvelles, des analyses, des commentaires qui ne trouveraient pas forcément leur place dans les publications auxquelles je collabore. Ces nouvelles, analyses et commentaires n'entendent proposer aucune doctrine ou position religieuse qui me soit propre. Il s'agit simplement de servir la vérité dans la fidélité à l'enseignement traditionnel de l'Eglise.

De format modeste, cette lettre d'informations, sans exclusive, est adressée gratuitement à un certain nombre d'amis, de correspondants, de revues et à tous ceux qui en font la demande. Son envoi n'est pas soumis à abonnement. Libre au lecteur de contribuer, comme il le souhaite, aux frais d'impression et de diffusion.

Y.C. 16, rue du Berry F - 36250 NIHERNE

Une édition intégrale de l'*Index librorum prohibitorum*

Le premier *Index* des livres condamnés par l'Eglise, et comme tels interdits aux catholiques, est antérieur au concile de Trente. Il a été établi et publié par l'Université de Paris en 1544. Ont suivi ceux de l'Université de Louvain (1546), de l'Inquisition portugaise (1547), de l'Inquisition espagnole (1551), de Rome (1557).

Ces *Index* locaux n'avaient pas une autorité universelle. Le 26 février 1562, dans sa XVIIIe session, le concile de Trente publiait un "décret sur le choix des livres". Constatant "qu'avait considérablement grandi en notre temps le nombre des livres suspects et pernicieux, renfermant une doctrine impure et largement répandue", le concile décidait qu'une "enquête" devait être faite sur le sujet et qu'un "rapport" devait être établi "afin qu'il [le concile] puisse plus facilement séparer les doctrines différentes et étrangères, comme la zizanie du bon grain de la vérité chrétienne" (*Les Conciles œcuméniques*, Éditions du Cerf, 1994, t. 2 "Les décrets", p. 723-724).

En sa XXVe et dernière session (3-4 décembre 1563), le concile prenait un autre décret pour confier au pape le soin d' "achever et divulguer selon son jugement et son autorité" un *Index* général des livres interdits, comme il lui confiait le soin de promulguer un catéchisme, un missel et un bréviaire.

De nouvelles éditions locales de l'*Index* paraîtront dans les années suivantes. Puis, en 1600, sous le pontificat de Clément VIII, un *Index* général sera enfin promulgué, s'imposant cette fois à toute l'Eglise : l'*Index librorum prohibitorum*. Il existera pendant près de quatre siècles, portant condamnation, au fil du temps, de près de 3.000 auteurs et de plus de 5.000 livres, brochures ou revues.

La veille de la cérémonie de clôture du concile Vatican II, par le motu proprio *Integra servandæ*, Paul VI, le 7 décembre 1965, transformait la Congrégation du Saint-Office en Congrégation pour la Doctrine de la foi. Le 14 juin 1966, le pro-préfet de cette Congrégation, le cardinal Ottaviani, publiait une notification qui précisait que l'*Index* "garde sa valeur morale en ce sens qu'il demande à la conscience des fidèles — comme l'exige le droit naturel lui-même — de se garder contre les écrits qui peuvent mettre en danger la foi et les bonnes mœurs. Mais l'*Index* n'a plus force de loi ecclésiastique avec les censures qui y sont attachées" (*la Documentation catholique*, n° 1474, 3.7.1966, col. 1175-1176). L'*Index* n'existait plus.

Sa dernière édition imprimée, par le Saint-Siège, remontait à 1948. Non seulement cette édition est depuis longtemps introuvable mais aussi elle était incomplète puisqu'en 1900, sous Léon XIII, certains titres avaient été retirés. Elle était incomplète également parce qu'entre 1948 et 1966 de nouveaux livres avaient été condamnés par le Saint-Office et qu'ils ne figuraient donc pas dans ce dernier recueil officiel. Le dernier livre mis à l'*Index* a été, en 1961, sous le pontificat du bienheureux Jean XXIII, *La Vie de Jésus* de l'abbé Jean Steinmann.

Une édition scientifique et intégrale de l'*Index librorum prohibitorum* vient de paraître, à l'initiative de l'historien canadien J.M. De Bujanda. Elle rendra les plus grands services aux historiens et aux chercheurs comme aux fidèles soucieux de savoir quels auteurs et quels livres ont été condamnés par l'Eglise.

On y trouve, dans l'ordre alphabétique des auteurs, tous les livres inscrits à l'*Index librorum prohibitorum* à partir de 1600 jusqu'à son retrait en 1966. Aux condamnations qui se trouvaient dans la dernière édition par le Saint-Siège (1948), ont été ajoutés les autres livres interdits après cette date. Et aussi les centaines de titres qui ont

figuré dans *l'Index* à un moment donné mais en ont été retirés, principalement lors de la réforme de Léon XIII, en 1900.

Les éditions de *l'Index* faites par le Saint-Siège, jusqu'en 1948, ne présentaient que le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage, avec indication de la date du décret de condamnation. Cette édition, scientifique, non canonique, offre, en plus, dans la plupart des cas, une courte information biographique sur l'auteur condamné et une description bibliographique précise.

. Index librorum prohibitorum. 1600-1966, édition établie par J.M. De Bujanda, Montréal, Médiaspaul/Genève, Librairie Droz, 980 pages, 51,57 euros.

Les libertés de l'abbé de Tanoüarn

Dans le dernier numéro de *Pacte*, la lettre mensuelle d'informations religieuses qu'il dirige, M. l'abbé de Tanoüarn consacre un article, plein de sympathie dans ses premières lignes, à *Alétheia*, puis s'émeut de deux expressions contenues dans notre dernier numéro.

Rendant compte du numéro 11 de la *Nouvelle Revue Certitudes*, j'estimais que le dossier central qu'il contient, sur le concile Vatican II, "n'est pas toujours convaincant". M. l'abbé de Tanoüarn estime que "cette sentence — non argumentée — n'est pas du tout convaincante". Il regrette aussi que les lecteurs du n° 39 d'*Alétheia* n'aient "pas un mot sur le premier *Symposium de Paris*". Je répondrai trois choses :

- les lecteurs d'*Alétheia* avaient déjà pu lire, dans le n° 36 d'*Alétheia* (2.1.2003), un article de près de deux pages sur ce symposium,

- il me semblait plus utile, dans ma rapide recension, de mettre en valeur le contre-chant — voire le contrechamp — que constituait le long entretien entre Jean Madiran et l'abbé de Tanoüarn. L'abbé de Tanoüarn faisait entendre, sur le concile Vatican II, la voix de Jean Madiran puis celle de certains participants au symposium. Il ne saurait reprocher à ses lecteurs — je ne suis que l'un d'eux — de préférer l'une par rapport à l'autre,

- comme pour toutes les publications que je recense, y compris quand il s'agit de revues qui déversent quelque *fiel* à mon encontre (ce qui n'a jamais été le cas de *Certitudes*), j'indiquais l'adresse de la revue de l'abbé de Tanoüarn. Mes lecteurs pouvaient donc se reporter aisément au dossier en question et se faire leur jugement. En revanche, *Pacte*, entre amabilités et reproches à l'encontre d'*Alétheia*, n'indique pas à ses lecteurs les moyens de juger sur pièce.

La deuxième émotion de l'abbé de Tanoüarn a été provoquée par la qualification que j'avais cru pouvoir donner à *Certitudes* : "la plus libre des revues de la FSSPX ou liées à la FSSPX". L'abbé de Tanoüarn, comme s'il avait peur, rétrospectivement, des libertés qu'il a prises dans cette revue, s'écrie : "Chiron insiste lourdement pour qualifier *Certitudes* de revue la plus libre. Comme si les autres ne l'étaient pas...". Ce n'est pas dans l'absolu que j'ai mesuré la liberté de *Certitudes* ; c'est relativement aux autres "revues de la FSSPX ou liées à la FSSPX". Je ne crois pas que, jusqu'à ce jour, en faisant le panorama de la vingtaine des bulletins mensuels, bimestriels ou trimestriels des prieurés de la FSSPX, des publications officielles de la FSSPX (*Cor unum, Fideliter, D.I.C.I.*, etc) et des revues liées à la FSSPX (*Le Sel de la terre*, notamment), ce jugement soit aventuré.

Même si les lecteurs attentifs des publications dirigées par l'abbé de Tanoüarn auront remarqué ses variations de positionnement d'un numéro à l'autre, d'une année à l'autre, sur des questions comme la gnose ou les négociations de la FSSPX avec le Saint-Siège. Signe que la liberté de l'abbé de Tanoüarn est limitée, comme l'est aussi, pour d'autres raisons, celle d'*Alétheia*.

Ceci dit, on lit toujours avec beaucoup de profit et d'intérêt le mensuel *Pacte* (2,50 euros le numéro) comme le trimestriel *Certitudes* (8 euros le numéro). Ils sont tous deux dirigés par l'abbé de Tanoüarn, si fortement imprégné de la pensée du grand Cajetan. On se les procure à *Certitudes*, 23 rue des Bernardins, 75005 Paris.

Revue des revues

. **Avé** (Stichting Vaak, Kapittelweg 11, 1216 HR Hilversum, NL, envoi gratuit) publie, comme chaque trimestre, en néerlandais, des informations et des documents sur les apparitions ou soit-disant apparitions mariales, anciennes ou contemporaines. Dans le numéro de mars 2003, on relève, entre autres, un article de Mark Waterinckx sur les arguments négatifs relatifs aux faits d'Akita et des documents sur le "voyant" polonais Domanski, qui dit bénéficier à Olawa, depuis 1986, de messages de la TS Vierge Marie et contre lequel l'archevêque de Wroclaw a publié, en 1999, un décret d'interdiction.

. **Kephas** (8 bis boulevard Bessonreau, 49100 Angers, 15 euros le numéro), dirigé par M. l'abbé Le Pivain, publie, dans son numéro 5, parmi diverses articles intéressants, une étude de Mgr Guillaume sur la traduction du Notre Père et une longue réflexion, inédite, de l'abbé Berto (1900-1968) : "Les vertus nécessaires à la jeunesse actuelle".

. **La Tradizione Cattolica** (Via Mavoncello, 25 — 47828 Spadoloro [RN], gratuit), revue officielle du District italien de la FSSPX, publie, en italien, un numéro spécial d'une soixantaine de pages, tout entier consacré à une étude du sédévacantisme par M. l'abbé Michel Simoulin, supérieur du District. M. l'abbé Simoulin estime que le sédévacantisme est "une fausse réponse à un vrai problème". Il en fait une présentation historique en même temps qu'une étude doctrinale.

. **La Nation** (C.P. 3414, CH-1002 Lausanne, 2,50 francs suisses le numéro) est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, fondée en 1931 par Marcel Regamey. Le numéro du 21 mars contient, en première page, un long article d'Olivier Delacrétaz : "Remarques sur la guerre juste", qui rappelle la doctrine de l'Eglise sur le sujet (de saint Augustin au *Catéchisme de l'Eglise Catholique* en passant par saint Thomas d'Aquin).

SAINT PIE X AUX PUBLICATIONS DU COURRIER DE ROME

Les Publications du Courrier de Rome, dirigées par l'abbé du Chalard, ont publié, ces dernières années, trois ouvrages consacrés à saint Pie X :

. **Documents pontificaux de Sa Sainteté Saint Pie X**, 863 et 741 pages, reliure toile, 99 euros les deux volumes.

Publication, dans l'ordre chronologique, de tous les "Actes" de saint Pie X (constitutions, encycliques, motu proprio, allocutions, lettres, brefs) et des actes et décrets des Congrégations romaines. Une source indispensable.

. **Conduite de saint Pie X dans la contre le modernisme**, 323 pages, 23 euros.

Publication intégrale de la "Disquisitio" rédigée par le P. Fernando Antonelli o.f.m., dans le cadre du Procès de béatification et de canonisation de Pie X, en 1950. Il s'agissait de répondre aux objections relatives au combat contre le modernisme où le pape aurait "dépassé les frontières de la prudence et de la justice". Enquête historique, publication de dépositions faites aux procès et recueil de documents. Un livre essentiel.

. Yves Chiron, **Saint Pie X, réformateur de l'Eglise**, 346 pages, 21 euros.

Biographie de saint Pie X, la première parue depuis quarante ans en français. Fondée sur des sources imprimées nombreuses et sur diverses sources d'archives (notamment les Archives secrètes vaticanes et les Archives du Ministère français des affaires étrangères).

Ces trois ouvrages sont disponibles aux Publications du Courrier de Rome (B.P. 156, 78001 Versailles). La biographie est disponible aussi auprès de

l'auteur, et les lecteurs anglophones peuvent s'en procurer la traduction américaine, *Saint Pius X. Restorer of the Church*, aux éditions Angelus Press (2915 Forest Avenue — Kansas City , Missouri 64109).

e e e